REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER COMMUNE DE CELLETTES

CONSEIL MUNICIPAL
AFFICHAGE

En vertu de l'application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 10 juin 2021 à 20h00
Salle des Fêtes – Place du 11 novembre

ORDRE DU JOUR

Nomination d'un secrétaire de séance
Approbation de l'ordre du jour
Approbation du PV de la séance précédente

- **Administration Générale**
  - Tirage au sort pour la liste préparatoire des jurys d'assises pour l'année 2022
  - Convention utilisation des salles pour l'Association de Randonnées du Val de Loire Sud (RVLS)

- **Tourisme – Animations - Associations**
  - Modification règlement du camping

- **Urbanisme**
  - Décisions relatives au Droit de Préemption Urbain

- **Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie**

- **Informations des délégués communautaires** sur l'avancement des dossiers de la Communauté d'Agglomération de Blois

- **Affaires diverses**

A CELLETTES, le 4 juin 2021

Le Maire,
Joël RUTARD

Affiché le 4 juin 2021

NOTA : Vu les consignes gouvernementales en date du 12 mai 2021 concernant « la stratégie et l'agenda de réouverture » dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID 19, il est annoncé que le couvre-feu est repoussé à 23 h <u>à compter du 9 juin 2021</u>, et que les salles à usage multiple – en configuration assise – peuvent rouvrir avec une jauge de 65 % de l'effectif autorisé.
De ce fait, le public pourra à nouveau assister en présentiel – en respectant cette jauge.
Toutefois la séance de Conseil continuera à être retransmise en direct sur le site Facebook de la Commune @Villedecellettes.

Le port du masque reste obligatoire - Merci